

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 27 mai 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h10.

#### Etaient présents :

**Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir du 9), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagnay** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

#### Etaient absents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Damien HUGUET, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Devecey** : M. Michel JASSEY **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieille** : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques ADRIANSEN

#### Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, MJ. BERNABEU à JP. MICHAUD, H. ALEM à A. BENEDETTO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à JE. LAFARGE, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à A. POULIN, J. CHETTOUH à S. COUDRY, M. ETEVENARD à F. PRESSE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à C. DEVESA, PC. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à C. VARET, M. LEMERCIER à L. FAGAUT, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à B. CYPRIANI, Y. POUJET à M. ZEHAF, JH. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, A. TERZO à S. GHARET, S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à C. VARET, D. PAINEAU à J. ADRIANSEN, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à P. AYACHE, G. GAVIGNET à C. BARTHELET, M. LEOTARD à JM. BOUSSET, M. JASSEY à G. ORY, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à F. LAIDIE, H. BERMOND à H. ASTRIC-ANSART, C. LINDECKER à V. FIETIER, D. HUOT à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, P. CONTOZ à JP. JANNIN, L. BERNARD, à P. SIMONIN, JM. CAYUELA à JP. JANNIN, C. MAIRE à F. GALLIOU, A. OLSZAK à P. CHANEY, N. DUSSAUCY à JP. MICHAUD, J. KRIEGER à C. MAGNIN-FEYSOT, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à A. VIGNOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, M. VIPREY à P. SIMONIN

#### **Délibération n°2021/005647**

**Rapport n° 7 - Actualisation de la liste des emplois permanents. Création de 3 emplois d'adjoint administratifs et d'1 emploi de rédacteur à la Direction Emploi et Compétences ainsi que la création d'1 emploi d'attaché et la suppression d'1 emploi de technicien à la direction de la Communication**

## Actualisation de la liste des emplois permanents

**Création de 3 emplois d'adjoint administratifs et d'1 emploi de rédacteur à la Direction Emploi et Compétences ainsi que la création d'1 emploi d'attaché et la suppression d'1 emploi de technicien à la direction de la Communication.**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics**

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

Résumé : Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Suite aux différents ajustements techniques intervenus depuis la dernière mise à jour, il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents.  
Cette mise à jour concerne le Budget Principal uniquement.

### **I. Evolution suite à la création de trois emplois d'adjoints administratifs (adjoints de gestion administrative) et d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion) pour créer un service de remplacement temporaire des secrétaires de Mairies au sein de la Direction Emplois et Compétences, dans le cadre d'une nouvelle offre de service de l'Aide Aux Communes.**

#### **A/ Contexte**

Un service de remplacement des Secrétaires de Mairie est mis en place dans le cadre de l'offre de services de l'Aide Aux Communes. Il a pour but de remplacer un agent administratif communal temporairement absent, par la mise à disposition d'un agent de Grand Besançon Métropole, moyennant une contrepartie financière de la commune bénéficiaire.

#### **B/ Evolution envisagée**

Il est proposé de créer 3 emplois d'adjoint administratif (Adjoint de gestion administrative), grade de référence adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et 1 emploi de rédacteur (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet dans les effectifs permanents de Grand Besançon Métropole.

Ces emplois financeront des postes rattachés à la Direction Emploi et Compétences afin de répondre à l'offre de service de remplacement des Secrétaires de Mairie.

Les postes d'adjoint de gestion administrative auront pour missions d'assurer la continuité du service au sein des communes bénéficiaires dans les domaines suivants :

- Gestion comptable et budgétaire, traitement de la paie
- Gestion des actes (état civil, cimetières, délibérations, arrêtés municipaux, liste électorale et élections)
- Accueil du public
- Urbanisme
- Ressources Humaines
- Activités de secrétariat

Le poste de chargé de gestion sera affecté à temps partiel à l'aide aux Communes (30%), en sera l'interlocuteur privilégié et aura pour missions :

- La gestion des affectations
- La gestion des plannings de travail
- Le suivi des heures réalisées
- L'accompagnement et la formation des agents
- L'évaluation des remplacements et du dispositif

Les communes adhérentes au niveau 2B pourront solliciter ce service pour assurer des remplacements d'agents momentanément indisponibles pour une durée minimum de deux semaines en cas de congés maladie, maternité ou paternité, congé parental ou de présence parentale, congé formation, ou en cas de vacance de poste dans l'attente d'un recrutement.

Le planning sera défini en fonction du temps de travail de l'agent remplacé et de celui de l'agent du service de remplacement.

La durée de remplacement sera celle de l'absence de l'agent et ne pourra pas excéder 6 mois sans nouvelle évaluation conjointe du besoin.

Le coût annuel de ces emplois est estimé à 152 000 €, ils seront en partie financés par la tarification du service aux Communes bénéficiaires (30€/ heure).

Quand les agents ne seront pas en mission dans les communes, ils seront affectés à des missions gérées par la Direction Emploi et Compétences, et financés par Grand Besançon Métropole, au titre du volant de remplacement interne à GBM, la Ville et le CCAS.

Dans l'hypothèse où les postes ne seraient pas pourvus par des fonctionnaires, des agents contractuels pourront être recrutés (en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevront une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Districale du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009.

La création de ce nouveau service fait l'objet d'une actualisation de la convention de l'Aide Aux Communes, entre autres ajustements.

## **II. Evolution suite à la création d'un emploi d'attaché (Chef de projet de communication) et suppression d'un emploi de technicien (chargé de communication) auprès de la Direction de la communication.**

### **A/ Contexte**

La direction de la communication compte dans ses effectifs 2 chefs de projet de communication et un chargé de communication. Le départ de l'agent occupant le poste de chargé de communication au 1er juin 2021 permet de redéfinir le cadre d'emploi pour une meilleure adéquation avec le niveau de mission attendu du poste.

Pour plus de cohérence dans la répartition des missions entre les agents de la Direction, il est proposé de créer un emploi d'attaché (chef de projet de communication) et de supprimer un emploi de technicien (chargé de communication).

### **B/ Evolution envisagée**

Il est proposé de créer un emploi d'attaché (chef de projet communication), catégorie A filière administrative, grade de référence attaché, à temps complet dans les effectifs permanents du GRAND BESANCON METROPOLE, et de supprimer un emploi de technicien (chargé de communication) catégorie B, filière technique.

Cet emploi financera un poste de chef de projet communication affecté à la Direction communication.

Le Chef de projet communication aura pour missions:

- Définir et mettre en œuvre des plans de communication pour valoriser les actions et services rendus par la collectivité et pour promouvoir le territoire.
- Coordonner la communication des grands événements portés par la collectivité.
- Analyser les besoins de communication

- Proposer un plan d'action adapté à la problématique posée et aux publics visés
- Définir les moyens humains, techniques, financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions
- Assurer le recueil, l'analyse et le traitement des informations nécessaires à la réalisation des supports
- Piloter la mise en œuvre des plans d'actions et en assurer le suivi
- Evaluer l'action a posteriori / établir un bilan et le restituer au service impliqué

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des Attachés, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Districale du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009.

### Liste des Emplois Permanents après mise à jour

#### Tous budgets

	Emplois ouverts
Budget Principal	907
Budget Annexe Transport	12
Budget Annexe Déchets	194
Budget Annexe Conservatoire à rayonnement régional	110
Budget Annexe Eau	77
Budget Annexe Assainissement	85
Budget Annexe Chauffage urbain	1
<b>Total général</b>	<b>1386</b>

#### Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois pourvus après évolution
<b>Filière administrative</b>		<b>380</b>		<b>385</b>
Administrateurs Territoriaux	A	8		8
Attachés Territoriaux	A	127	+1	128
Emplois fonctionnels administratifs	A	6		6
Rédacteurs Territoriaux	B	123	+1	124
Adjoint administratifs territoriaux	C	116	+3	119
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Adjoint territoriaux d'animation	C	1		1
<b>Filière culturelle</b>		<b>3</b>		<b>3</b>
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine & Biblio	B	3		3
<b>Filière médico-sociale</b>		<b>5</b>		<b>5</b>
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	2		2
Médecins territoriaux	A	2		2
Auxiliaires de puériculture territoriaux	C	1		1
<b>Filière Sociale</b>		<b>4</b>		<b>4</b>
Assistants territoriaux socio-éducatifs (anc)	B	2		2
Agents sociaux territoriaux	C	1		1
Agents ter. spécialis. écoles maternelles	C	1		1
<b>Filière technique</b>		<b>510</b>		<b>509</b>
Emplois fonctionnels techniques	A	1		1
Ingénieurs en chef territoriaux	A	11		11
Ingénieurs territoriaux	A	92		92

Techniciens territoriaux	B	120	-1	119
Agents de maîtrise territoriaux	C	55		55
Adjoints techniques Territoriaux	C	231		231
<b>Ensemble</b>		<b>903</b>		<b>907</b>

### Budget annexe Transports

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière Administrative</b>		<b>1</b>
Rédacteurs territoriaux	B	1
<b>Filière Technique</b>		<b>11</b>
Ingénieurs territoriaux	A	3
Techniciens territoriaux	B	3
Agents de maîtrise territoriaux	C	1
Adjoints techniques territoriaux	C	4
<b>Somme :</b>		<b>12</b>

### Budget annexe Déchets

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière Administrative</b>		<b>29</b>
Attachés Territoriaux	A	5
Rédacteurs Territoriaux	B	10
Adjoints administratifs territoriaux	C	14
<b>Filière Technique</b>		<b>165</b>
Ingénieurs en chef territoriaux	A	1
Ingénieurs territoriaux	A	12
Techniciens territoriaux	B	14
Agents de maîtrise Territoriaux	C	12
Adjoints techniques territoriaux	C	126
<b>Somme :</b>		<b>194</b>

### Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière administrative</b>		<b>10</b>
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	2
Adjoints administratifs territoriaux	C	6
<b>Filière culturelle</b>		<b>91</b>
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	A	2
Professeurs ter. enseignement artistique	A	42
Assistants Territ. Enseign Artistique	B	45
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine et Biblio	B	1
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	1
<b>Filière technique</b>		<b>9</b>
Techniciens territoriaux	B	1

Agents de maîtrise territoriaux	C	2
Adjointes techniques Territoriaux	C	6
<b>Ensemble</b>		<b>110</b>

### Budget annexe Eau

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière Administrative</b>		<b>12</b>
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	3
Adjointes administratifs Territoriaux	C	7
<b>Filière Animation</b>		<b>1</b>
Animateurs Territoriaux	B	1
<b>Filière Technique</b>		<b>64</b>
Ingénieurs en chef Territoriaux	A	1
Ingénieurs Territoriaux	A	1
Techniciens Territoriaux	B	14
Agents de maîtrise Territoriaux	C	7
Adjointes techniques Territoriaux	C	41
<b>Somme :</b>		<b>77</b>

### Budget annexe Assainissement

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière Administrative</b>		<b>12</b>
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	4
Adjointes administratifs Territoriaux	C	6
<b>Filière Technique</b>		<b>73</b>
Ingénieurs Territoriaux	A	6
Techniciens Territoriaux	B	14
Agents de maîtrise Territoriaux	C	13
Adjointes techniques Territoriaux	C	40
<b>Somme :</b>		<b>85</b>

### Budget annexe Chauffage urbain

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière Technique</b>		<b>1</b>
Ingénieurs Territoriaux	A	1
<b>Somme :</b>		<b>1</b>

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de 3 emplois d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), grade de référence adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour le service de remplacement des Secrétaires de Mairies à la Direction Emploi et Compétences.
- la création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour le service de remplacement des Secrétaires de Mairies à la Direction Emploi et Compétences.
- la création d'un emploi d'attaché (chef de projet communication), grade de référence attaché au sein de la direction de la communication,
- la suppression d'un emploi de technicien (chargé de communication), grade de référence technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la direction de la communication,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

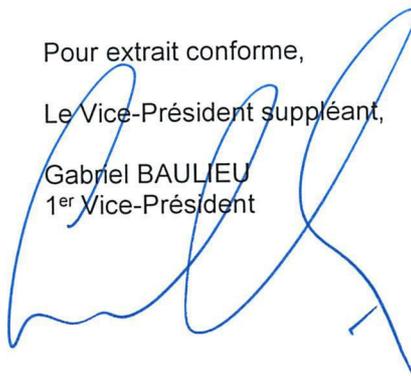
Et :

- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0